



FICHE PRATIQUE VIATRAJECTOIRE : CRÉER UNE DEMANDE D'HTSH ET L'ENVOYER AU DAC

CONTEXTE

Objectif : L'HTSH consiste à proposer aux personnes âgées en perte d'autonomie, sortant de l'hôpital et ne relevant plus de soins médicaux, de bénéficier d'un hébergement temporaire en EHPAD pour 30 jours maximum, avant la réintégration de leur domicile dans un cadre sécurisé ou leur orientation vers une nouvelle structure d'accueil.

En Corse, le Dispositif d'Appui à la Coordination centralise et gère les demandes d'HSTH.

Utilisateur concerné : tous professionnels en établissements impliqués dans la création et la gestion d'une demande d'hébergement pour personne âgée.

LES ÉTAPES

1^{ère} étape : Créer une demande d'admission GRAND AGE

2^{ème} étape : Créer un dossier

- Menu Grand Age > Créer un dossier
- Renseigner les 3 volets : administratif, médical et autonomie
- Important : penser aux pièces jointes médicales et non médicales

Contenu du dossier		
VOLET ADMINISTRATIF	Validé	(22 juil.)
VOLET MÉDICAL	Validé	(22 juil.)
VOLET AUTONOMIE	Validé	(22 juil.)

3^{ème} étape : Transférer le dossier au DAC

Cliquer sur le bouton « transférer le dossier » et sélectionner les items suivants :

- Domaine: SANITAIRE
- Région: CORSE
- Département: 2A ou 2B
- Etablissement:
DAC CORSICA VIA SALUTE
– Antenne PUMONTE
- Unité: HTSH / HTU

Préciser la situation actuelle de l'usager (avant hospitalisation).

Cliquer sur « Transférer »

Attention: une fois le transfert effectué, vous serez dirigé vers votre tableau de bord et vous n'aurez plus accès à ce dossier

➡ Si la demande d'HTSH n'est pas éligible, le DAC vous retransférera le dossier

GRAND ÂGE

Créer un dossier